



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service animal et environnement

Affaire suivie par : Dr Vét. Eric Moget

Tél : 03 87 39 75 00

E-mail : ddpp@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les maires

s/c de Madame et Messieurs les sous-préfets
d'arrondissements

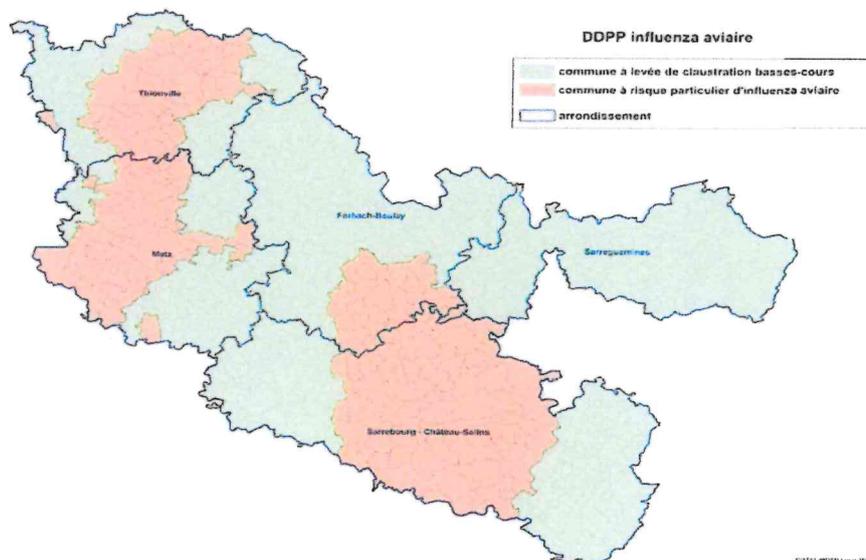
Metz, le 21 mars 2024

**Maintien partiel du confinement des basses-cours, dans les zones à risque particulier
d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**

La situation liée à l'épizootie d'influenza aviaire que connaît la France depuis l'été 2023 s'améliore. Cette évolution favorable a conduit le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire à abaisser le niveau de risque et ainsi à lever l'obligation de mise à l'abri des volailles sur une grande partie du territoire.

L'arrêté ministériel NOR : AGRG2407771A du 14 mars 2024 a abaissé le niveau de risque au seuil « modéré » sur l'ensemble du territoire métropolitain à compter du 18 mars 2024.

Dès lors, en Moselle, les mesures renforcées ne s'appliquent plus que dans les zones à risque particulier prévues par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (proximité de zones humides servant d'étapes aux oiseaux migrateurs), qui couvrent 258 communes du département, principalement dans le pays des Étangs et la vallée de la Moselle.

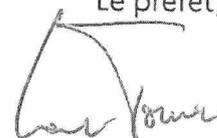


Votre commune est située en zone à risque particulier. De ce fait, comme dans toutes les communes figurant dans la liste en annexe, les mesures de confinement y sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Des dérogations à ces mesures peuvent être délivrées au cas par cas par la direction départementale de la protection des populations de la Moselle, pour les élevages commerciaux et sur avis favorable du vétérinaire-sanitaire de l'exploitation.

Dans tout le département, tout symptôme anormal, toute baisse anormale de consommation d'eau, de consommation d'aliment ou de ponte dans les élevages professionnels et les basses-cours, doit être déclaré sans délai à un vétérinaire-sanitaire.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Touvet', written over a horizontal line.

Laurent Touvet

Communes situées en zone à risque particulier dans lesquelles les mesures de confinement des volailles sont maintenues

Arrondissement de Forbach – Boulay Moselle

Adelange
 Altrippe
 Baronville
 Bérig-Vintrange
 Biding
 Bistroff
 Boustroff
 Eincheville
 Erstroff
 Folschviller
 Frémestroff
 Freybose
 Gréning
 Grostenquin
 Guessling-Hémering
 Harprich
 Hellimer
 Landroff
 Laning
 Lelling
 Lixing-lès-St Avoird
 Maxstadt
 Morhange
 Nelling
 Petit-Tenquin
 Pontpierre
 Racrange
 Téting-sur-Nied
 Vahl-Ebersing
 Vahl-lès-Faulquemont
 Vallerange
 Viller

Arrondissement de Metz

Amnéville
 Ancy-Dornot
 Antilly
 Apach
 Argancy
 Arry
 Ars-Laquenexy
 Ars-sur-Moselle
 Augny
 Ay-sur-Moselle
 Le Ban St Martin
 Chailly-lès-Ennery
 Charly-Oradour
 Chatel-St Germain
 Chieulles
 Coincy
 Coin-lès-Cuvry
 Corny-sur-Moselle
 Cuvry
 Ennery
 Fèves
 Fey
 Flévy
 Gorze
 Gravelotte
 Hagondange
 Hauconcourt
 Jouy-aux-Arches
 Jussy
 Lessy
 Longeville-lès-Metz
 Lorry-lès-Metz
 Lorry-Mardigny
 Maizières-lès-Metz
 Malroy
 Marange-Silvange
 Marieulles
 Marly
 La Maxe
 Metz
 Mey
 Montigny-lès-Metz
 Montoy-Flanville
 Moulins-lès-Metz
 Norroy-le-Veneur
 Nouilly
 Novéant-sur-Moselle
 Peltre
 Plappeville
 Plesnois
 Pouilly
 Pournoy-la-Chétive
 Rezonville
 Rozérieulles
 St Julien-lès-Metz
 Sainte-Ruffine
 Saulny
 Scy-Chazelles
 Semécourt
 Talange
 Trémery
 Vantoux
 Vany
 Vaux
 Woippy

Arrondissement de Thionville

Berg-sur-Moselle
 Bertrange
 Beyren-lès-Sierck
 Bousse
 Boust
 Breistroff-la-Grande
 Cattenom
 Contz-lès-Bains
 Distroff
 Elzange
 Fameck
 Fixem
 Florange
 Gandrange
 Gavisse
 Guénange
 Basse-Ham
 Hayange
 Hettange-Grande
 Hunting
 Illange
 Inglange
 Kerling-lès-Sierck
 Kirsch-lès-Sierck
 Koeningmacker
 Haute-Kontz
 Kuntzig
 Malling
 Manom
 Merschweiller
 Mondelange
 Montenach
 Oudrenne
 Rettel
 Richemont
 Rodemack
 Rurange-lès-Thionville
 Rustroff
 Sérémange-Erzange
 Sierck-lès-Bains
 Stuckange
 Terville
 Thionville
 Uckange
 Valmestroff
 Volstroff
 Yutz

Arrondissement de Sarrebourg – Château Salins

Albestroff
 Aspach
 Assenoncourt
 Avricourt
 Azoudange
 Barchain
 Bassing
 Bébing
 Bénestroff
 Bermering
 Berthelming
 Bettborn
 Bezange-la-Petite
 Bidestroff
 Belles-Forêts
 Blanche-Eglise
 Bourdonnay
 Bourgaltruff
 Château-Voué
 Conthil
 Cutting
 Desseling
 Diane-Capelle
 Dieuze
 Dolving
 Domnom-lès-Dieuze
 Donnelay
 Fénétrange
 Foulcrey
 Francaltruff
 Fribourg
 Gélucourt
 Givrycourt
 Gondrexange
 Gosselming
 Guebestroff
 Guéblange-lès-Dieuze
 Guébling
 Guermange
 Guinzeling
 Haboudange
 Haraucourt-sur-Seille
 Hattigny
 Haut-Clocher
 Helling-lès-Fénétrange
 Héming
 Hermelange
 Hertzling
 Honskirch
 Ibigny
 Imling
 Insming
 Insviller
 Juvelize
 Kerprich-aux-Bois
 Lagarde
 Landange
 Langatte
 Languimberg
 Léning
 Ley
 Lezey
 Lidrezing
 Lindre-Basse
 Lindre-Haute
 Lhor
 Lorquin
 Lostroff
 Loudrefing
 Maizières-lès-Vic
 Marimont-lès-Bénestroff
 Marsal
 Mittersheim
 Molring
 Moncourt
 Montdidier
 Moussey
 Mulcey
 Munster
 Nébing
 Neufmoulins
 Neufvillage
 Niederstinzeln

Arrondissement de Sarreguemines

Nelling

Oberstinzeln
 Ommeray
 Pévange
 Postroff
 Réchicourt-le-Château
 Réning
 Rhode
 Riche
 Richeval
 Rodalbe
 Romelfing
 Rohrbach-lès-Dieuze
 St Georges
 St Jean de Bassel
 St Médard
 Sarraltruff
 Sarrebourg
 Sotzeling
 Tarquimpol
 Torcheville
 Val-de-Bride
 Vergaville
 Vibersviller
 Virming
 Vittersbourg
 Wuisse
 Xouaxange
 Zarbeling
 Zommange
 Vahl-lès-Bénestroff